

*Le regard de la sociologue*  
Le Janus des forêts  
méditerranéennes  
Quand l'écologie vient  
au secours de l'économie

par Chantal ASPE

***L'opposition apparente  
entre exploitation et protection  
ne serait-elle aujourd'hui que  
les deux faces d'un même Janus ?  
C'est à cette question que répond  
dans cet article Chantal Aspe.  
Elle nous apporte le regard  
de la sociologue sur  
nos représentations de la nature  
et de la forêt méditerranéenne.***

*La Nature est un temple où de vivants piliers  
Laissent parfois sortir de confuses paroles ;  
L'homme y passe à travers des forêts de symboles  
Qui l'observent avec des regards familiers.*

*Correspondances, Les fleurs du mal,  
Charles Baudelaire, 1857*

L'histoire mouvante des rapports des hommes aux forêts, analysée dans de nombreux écrits (KALAORA, SAVOYE, 1986 ; LARRÈRE, NOUGARÈDE, 1993 ; BROUSSE, 2000), montre que nos représentations sociales de la forêt, ou faudrait-il dire, des forêts, ont été changeantes au cours de l'histoire des sociétés humaines. Ces représentations vont conduire à chaque époque à des formes d'exploitation et de protection diverses. Ce qui a abouti, suivant les contextes socio-économiques, à des défrichements ou au contraire des reboisements, à des évitements ou vénération, à des fréquentations courtoises ou romantiques versus des coupes franches et exploitation intensive. Ces deux formes extrêmes ont coexisté, mais référaient la plupart du temps à deux univers de pensée qui au mieux s'ignoraient, au pire s'affrontaient.

1 - Extrait de la lettre de commande adressée à M. J.L. Peyron, Directeur du GIP Ecofor, par M. J.M. Bournigal, Directeur Général de Politiques agricole, alimentaire et des territoires, et M. J.M. Michel, Directeur Général de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, in J.L. Peyron, P.Yvon, *Pour une gestion forestière et une filière forêt-bois multifonctionnelles économiquement efficaces, écologiquement viables, socialement acceptables*, Rapport, 11 mars 2011.

2 - Loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001 d'orientation sur la forêt.

### Photo 1 :

La forêt méditerranéenne a longtemps été considérée comme peu intéressante sur le plan de la production. Comme ici, cette chênaie pubescente dans les Alpes-de-Haute-Provence. Photo D.A.



Notre époque moderne n'échappe pas à ces modes d'appréciation des éléments de la nature s'organisant entre une nature/ressource qu'il convient d'exploiter en privilégiant la meilleure rentabilité possible et à l'autre extrême une « natura naturans », représentation qui semble revenir aujourd'hui en Europe via la littérature anglo-saxonne (NAESS, 2009 ; CALLICOTT, 2010) se référant de la pensée d'Aldo Leopold (1949) considéré comme le pionnier d'une nouvelle éthique environnementale. Mais, ce qui nous apparaît comme relativement novateur aujourd'hui, c'est l'hybridation progressive entre ces deux modes de pensée et leur interférence sur un compromis modéré que l'on pourrait résumer ainsi : « produire plus tout en préservant mieux la biodiversité »<sup>1</sup>. Toute représentation de la nature a pour corrélat un discours humain singulier par lequel l'homme s'approprie la nature sous une forme ou sous une autre, mais toujours sous celle qui pour lui, a valeur d'usage. Il semblerait en suivant cet éclairage que l'opposition apparente entre exploitation et protection ne soit en réalité que les deux faces d'un même Janus, mais fonctionne dans les représentations sociales des sociétés contemporaines comme moteur de classification opératoire pour des pratiques différenciées.

L'exploitation du bois de futaie étant l'activité productive marchande attachée socialement à la forêt, celle située sur l'espace méditerranéen a été pendant longtemps délaissée par les logiques comptables. Présentée comme peu intéressante sur le

plan de la production, elle fût dans le meilleur des cas confinée à des usages considérés comme moins nobles parce que peu productifs, chasse et cueillette principalement. Mais depuis ces toutes dernières années, le purgatoire de la relégation au rang de « forêt peu productive » s'efface au profit d'une accession au droit d'émerger sur une position économique honorable, celle de rendre des services, sous entendus qui pourraient et qui devraient être « monétarisables ». Ainsi par exemple, peut-on lire dans un article datant de 2008 et intitulé « La valeur économique de la forêt méditerranéenne » : « Si la forêt méditerranéenne française présente de faibles rendements économiques en matière de sylviculture, elle joue un rôle essentiel par les services non marchands qu'elle rend, en matière de paysage, d'usage récréatif, de biodiversité, de maintien des ressources en eau, et de protection des sols... La forêt méditerranéenne fournit de nombreux biens et services, dont certains, non marchands, sont souvent négligés lors de l'aménagement des territoires. L'évaluation économique de l'ensemble de ses bénéfices peut contribuer à une meilleure prise en compte de la multifonctionnalité de cet écosystème. » (Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale, 2008). C'est au travers de ce nouveau prisme d'entendement et d'interprétation du rôle « social, économique et écologique » des forêts que se construit notre approche contemporaine de cet élément naturel.

L'histoire des relations des hommes en société avec leur nature nous enseigne que la nature ne prend pour l'homme forme et existence que pour autant qu'il la pose comme objet d'intérêt humain : elle n'est posée comme objet d'exploitation technique que dans la mesure où elle est représentée comme ressource, c'est-à-dire bien convoité, justifiant du coup la peine que l'on se donne pour se l'approprier. D'où la recherche permanente pour lui octroyer un prix, une valeur, qui révèle à tous, son existence. Comme si celle-ci était là en suspens, mais ne se manifestait pas encore sous cette forme-là. En l'affublant de nouveaux attributs elle devient nouvelle réalité.

La loi forêt de 2001<sup>2</sup> fait suite à l'ancienne loi du 4 décembre 1985 relative à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt et vise surtout à une mise en conformité avec les injonctions internationales, suite à la Conférence de Rio de 1992, en particulier en ce qui concerne la recherche d'une gestion

plus écologique des ressources naturelles. Les politiques forestières préconisent dès lors de prendre en compte les fonctions économiques, environnementales et sociales des forêts. Si les « fonctions économiques et sociales » sont à peu près connues et identifiables, les « fonctions environnementales » et surtout la mise en œuvre de leur gestion reste encore largement en débat aujourd'hui. Ainsi l'article 1 de la loi stipule : « *La mise en valeur et la protection des forêts sont reconnues d'intérêt général. La politique forestière prend en compte les fonctions économique, environnementale et sociale des forêts et participe à l'aménagement du territoire, en vue d'un développement durable. Elle a pour objet d'assurer la gestion durable des forêts et de leurs ressources naturelles, de développer la qualification des emplois en vue de leur pérennisation, de renforcer la compétitivité de la filière de production forestière, de récolte et de valorisation du bois et des autres produits forestiers et de satisfaire les demandes sociales relatives à la forêt.* »

Toujours dans l'art. 1, Titre 1, il est indiqué un peu plus loin dans le texte : « *La politique forestière participe à l'élaboration et à la mise en œuvre d'autres politiques en matière notamment de développement rural, de défense et de promotion de l'emploi, de lutte contre l'effet de serre, de préservation de la diversité biologique, de protection des sols et des eaux et de prévention des risques naturels. Elle prend en considération les modifications et phénomènes climatiques.* » Prise au pied de la lettre, cette assertion montre une certaine distance avec les problématiques environnementales qui semblent relever quant à elles « d'autres politiques ».

Le secteur de la gestion forestière est confronté aujourd'hui à une multiplicité de discours dans lesquels chacun pourrait « piocher » à son gré pour justifier actions ou ... inactions. Par exemple la gestion patrimoniale qui consisterait à planter aujourd'hui pour demain et attendre que les arbres poussent, est-elle plus critiquable qu'une gestion visant à diversifier les usages contemporains ? Les propriétaires doivent-ils penser en termes de valorisation économique ou privilégier les fonctions forestières non-productives ? Ou encore, les choix opérés, peuvent se révéler, si ce n'est, paradoxaux, du moins prêtant à diverses interprétations. Par exemple, la valorisation énergétique du bois pourra dans certains cas être considérée comme participant d'un acte militant en

faveur de la transition énergétique, puisque reposant sur l'utilisation d'énergies renouvelables. Ou au contraire, comme condamnable du fait de la destruction d'éléments participant à la « capture du carbone » ou indispensables à d'autres formes de vie. C'est ainsi que l'on pouvait lire dans un quotidien local, en février 2015 : « *Le Luberon redoute que l'ogre de Gardanne dévore ses forêts. Les acteurs du Parc naturel du Luberon se préparent. La semaine prochaine, ils vont sonner la mobilisation contre le gigantesque projet de centrale à bois lancé par E.ON à Gardanne. Le producteur d'énergie allemand est en train de convertir l'une de ses tranches de production qui brûlait jusqu'à présent du charbon, en unité à biomasse alimentée par le bois* »<sup>3</sup>. Ce à quoi répond un autre article publié en novembre 2015 et intitulé : « *L'énergie bois donne subitement de la valeur à la forêt méditerranéenne* »<sup>4</sup> et qui se conclue ainsi : « *Pour ces derniers [les propriétaires forestiers], la forêt n'avait alors presque aucune valeur économique. En deux ans seulement la voici devenue l'objet d'une féroce concurrence entre opérateurs de toutes obédiences.* »

Les registres opérationnels pour justifier toute action « en » ou « sur » la forêt se sont démultipliés ces dernières années. De nombreux rapports ont été demandés à divers experts soit par les ministères en charge de la forêt et/ou de l'environnement, soit par les professionnels eux-mêmes (ROMAN-AMAT, 2007 ; PEYRON, YVON, 2011 ; CAULLET, 2013 ; PLAN BLEU, 2014). Ils visent pour l'essentiel à répondre aux orientations multiples déve-

3 - Romain Cantenot, in La Provence, <http://www.laprovence.com>, <http://www.laprovence.com/article/edition-avignon-grand-avignon/3254426/le-luberon-redoute-que-logre-de-gardanne-devore-ses-forets.html>, consulté 06/02/2015  
4 - Michel Neumuller, in Econostrum, <http://www.econostrum.info>, [http://www.econostrum.info/L-energie-bois-donne-subitement-de-la-valeur-a-la-foret-provencale\\_a20958.html](http://www.econostrum.info/L-energie-bois-donne-subitement-de-la-valeur-a-la-foret-provencale_a20958.html), consulté le 04/11/2015

#### Photo 2 :

« L'énergie bois donne subitement de la valeur à la forêt méditerranéenne. » Ici, chantier de déchetage dans le Var. Photo J. Brun / ICCGST.



loppées lors du Grenelle de l'Environnement et résumées dans la lettre envoyée à MM Peyron et Yvon en commande de leur rapport : « *En mai 2009, le Président de la République a fixé les orientations d'une politique forestière renouvelée, fondée sur l'objectif "de produire plus tout en préservant mieux la biodiversité". Cet objectif inscrit dans le Grenelle de l'Environnement vise à rendre la forêt à la fois plus productive, plus riche au plan écologique et plus résiliente face au changement climatique.* »

Voici ainsi résumés les différents rôles et fonctions assignés par les instances de l'Etat à la forêt française. Mais ce discours peut-il être audible et opérationnel quant il s'agit de le mettre en œuvre sur le terrain ? En d'autres mots, cet idéal forestier peut-il être le même pour tous et le système de valeurs auxquels il se réfère n'est-il pas lui-même porteur de certaines contradictions ? A vouloir trop coller aux supposées différentes demandes sociales, le propriétaire forestier n'est-il pas pris dans des décisions schizo-phrènes ? La nécessaire transition énergétique conduit à reconsidérer la forêt comme

une ressource d'énergie renouvelable, soit pour le chauffage soit pour la production d'énergie (LAMBERT, ROHFRTSCH, 2013), mais la crainte du changement climatique nécessiterait de prendre en compte la capacité de stockage de carbone de l'ensemble forestier (ROMAN-AMAT, 2007). Or, cette capacité de stockage, l'intensité du flux stocké, évolue au cours de la vie du végétal et donc de la forêt toute entière ; forte en phase de croissance cette capacité passe par un optimum puis décroît et peut même devenir neutre voire négative en phase d'équilibre sénescence. Oui, mais les forêts anciennes ont aussi un rôle important à jouer en matière de biodiversité. Biodiversité, qu'il convient de protéger.

On pourrait imaginer que se heurtent à ce niveau, des systèmes de valeurs mettant l'accent sur la production, les marchés, les débouchés... à d'autres qui privilégieraient une approche plus écologique, systèmes plus enclins à favoriser l'intérêt de tous au détriment de l'intérêt immédiat et particulier. En fait, les approches ne sont pas aussi éloignées qu'elles sembleraient. Si la science écologique permet de mieux comprendre les mécanismes écosystémiques qui président au fonctionnement des forêts en tant qu'éléments naturels, c'est la discipline économique qui prend le relais aujourd'hui pour évaluer ces derniers, leur donner un coût, une valeur et un prix de marché. Afin de permettre à la forêt d'évoluer vers une production de bois optimisée au regard de l'objectif de fixation du carbone, pour une utilisation du bois facilitée capable de poursuivre ce stockage et sans négliger ses autres fonctions sociales et environnementales, l'économie va proposer des « Méthodes et outils d'évaluation socio-économique des services rendus par les écosystèmes boisés méditerranéens » (PLAN BLEU, 2014). Apparaît un nouveau concept celui de Valeur Economique Totale (VET) qui est « la somme des valeurs d'usage et de non-usage » (PLAN BLEU, p.45). Sont ainsi comptabilisées la valeur primaire d'un écosystème (valeur associée à l'intégrité d'un écosystème en termes de structure, de composition et de fonctions), les valeurs socio-culturelles, historiques et symboliques, et la VET qui identifie les valeurs rendant des bénéfices à l'homme, qu'elles soient directes ou indirectes.

Mais identifier ne suffit pas à désigner sous quelles formes doivent être « vendues » ces « services écosystémiques ». Largement diffusé en France depuis la publication du

### Photo 3 :

La biodiversité : une des valeurs de la forêt méditerranéenne. Dans cette ancienne hêtraie du Ventoux, les dendrotelmes situés au pied des arbres, offrent un habitat propre à certaines espèces animales.  
Photo D.A.



*Millenium Ecosystem Assessment* en 2005, le concept de services écosystémiques peut être défini comme les bénéfiques (matériels et immatériels) que les êtres humains tirent des écosystèmes. Ils reflètent les interactions entre la biodiversité, les dynamiques écologiques, les usages des sols et les priorités données par les acteurs locaux et les décideurs politiques dans leur gestion du territoire.

Comme le marché des « droits à polluer » est rentré en bourse, on peut se demander si celui des services écosystémiques suivra cette voie ? A qui vendre ces nouveaux « biens et services » ? A l'usager, au contribuable, à d'autres pays ? L'acceptation sociale sera-t-elle au rendez-vous ? Il semblerait que le système de valeurs de ceux qui pratiquent les espaces forestiers ne soient pas nécessairement en accord avec une approche aussi mercantiliste des éléments naturels. Comme l'indiquent quelques enquêtes (MORGE, 2012 ; FRESQUET, 2009 ; SOFRES, 2000), la forêt est d'abord perçue par les Français comme un espace de ressource, de patrimonialisation, de nature à respecter. L'exploitation du bois n'est pas incompatible avec le respect de la forêt mais celle-ci doit se faire de manière « raisonnable ». En revanche la « vulnérabilité » et la « fragilité » des éléments constitutifs de celle-ci autorisent peu une comptabilité des services rendus. Il semblerait que si « valeur » est reconnue à la forêt, elle le soit d'abord et avant tout en tant que valeur d'existence et valeur de legs. Finalement ce que les forestiers ont appelé pendant longtemps « la gestion patrimoniale ».

Quel passage, quelle transition seront opérés dans les années à venir pour les forêts méditerranéennes ? Quel registre de valeurs deviendra opérationnel pour leur gestion ? Difficile de répondre de manière absolue, mais il est toutefois à noter que l'opposition entre les approches écologique et économique s'estompent dans les sociétés contemporaines, au profit d'une multitude de référents opératoires qui s'adaptent aux registres sémantiques des deux disciplines. L'interpénétration de ces deux discours pourra être considérée par certains comme une avancée positive, par d'autres comme une confusion de valeurs donnant la part belle aux approches comptables de la nature.

**C.A.**

## Bibliographie

- J. Baird Callicott, *Éthique de la terre*, Préface de C. Larrère, Postface P. Descola, Wildproject, 2010
- J. Brosse, *L'aventure des forêts en Occident : de la Préhistoire à nos jours*, Ed J.C. Lattes, 2000
- J.Y. Caullet, *Bois et forêts de France. Nouveaux défis*, Rapport au Premier Ministre, 82 p., juin 2013
- A. Corvol, *L'homme au bois. Histoire des relations de l'homme et de la forêt du XVII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Ed Fayard, 1987
- F. Fresquet, De l'opposition au reboisement à la défense de la forêt : analyse d'un processus de patrimonialisation d'un paysage forestier à Montdardier (Gard), in *Plantes de montagne* - Université de Toulouse-le-Mirail - 6, 8 novembre 2009 [www.symposcience.org](http://www.symposcience.org), 13 p., 2009
- B. Kalaora, A.Savoie, *La forêt pacifiée. Sylviculture et sociologie au XIX<sup>e</sup> siècle*, L'Harmattan, 1986
- F.M. Lambert, S. Rohfritsch, *La biomasse au service du développement durable*, Rapport d'information déposé à l'Assemblée Nationale, 117 p., 19 juin 2013
- R. Larrère, O. Nougarède, *Des hommes et des forêts*, Découvertes Gallimard, 1993
- A. Leopold, *Almanach d'un comté des sables*, Flammarion, 2000 (1949)
- A. Morge, *Représentation sociale, perceptions et sentiment de nature inspirés par le bois de Païoloive (Ardèche)*, Rapport WWF, 62 p., 2012
- A. Naess, *Vers l'écologie profonde*, Wildproject, 2009
- J.L. Peyron, P. Yvon, *Pour une gestion forestière et une filière forêt-bois multifonctionnelles économiquement efficaces, écologiquement viables, socialement acceptables*, Rapport remis au Directeur général des Politiques agricole, agroalimentaire et des territoires et au Directeur général de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, 119 p., 11 mars 2011
- Plan Bleu (préparé par EFIMED et CFTC pour), *Optimiser la production des biens et services par les écosystèmes boisés méditerranéens dans un contexte de changements globaux*, 116 p., mars 2014
- B. Roman-Amat, *Préparer les forêts françaises au changement climatique*, Rapport à MM. Les Ministres de l'Agriculture et de la Pêche, de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables, 125 p., décembre 2007
- SOFRES, *Les Français, la forêt et le bois*, Etude réalisée par la SOFRES pour *La Collective du Bois et de la Forêt*, 29 novembre 2000

Chantal ASPE  
Maître  
de Conférences HDR  
en sociologie,  
Aix-Marseille  
Université  
LPED, UMR AMU,  
IRD 151  
Mél : [chantal.aspe@univ-amu.fr](mailto:chantal.aspe@univ-amu.fr)

## Résumé

---

### Le Janus des forêts méditerranéennes. Quand l'écologie vient au secours de l'économie

L'analyse historique des rapports qu'ont entretenus les sociétés locales avec leurs espaces forestiers nous rappelle que nos pratiques « de » nature sont liées à des formes de pensée, elles-mêmes guidées par un système de valeurs qui organisent les conduites et les comportements désignés comme légitimes à une époque donnée. Ainsi, suivant les lieux et les époques, la forêt sera considérée comme nature à exploiter ou nature à protéger. L'exploitation du bois de futaie étant l'activité productive marchande attachée socialement à la forêt, celle située sur l'espace méditerranéen a été pendant longtemps délaissée par les logiques comptables. Présentée comme peu intéressante sur le plan de la production, elle fût dans le meilleur des cas confinée à des usages jugés moins nobles parce que peu productifs, chasse et cueillette principalement. Mais depuis ces toutes dernières années, le purgatoire de la relégation au rang de « forêt peu productive » s'efface au profit d'une accession au droit d'émerger sur une position économique honorable, celle de rendre des services, sous entendus qui pourraient et qui devraient être « monétarisables ».

On pourrait imaginer que les registres de justification prônés par l'économie s'opposent à ceux de l'écologie. En fait, les approches ne sont pas aussi éloignées qu'elles sembleraient. Si la science écologique permet de mieux comprendre les mécanismes écosystémiques qui président au fonctionnement des forêts en tant qu'éléments naturels, c'est la discipline économique qui prend le relais aujourd'hui pour évaluer ces derniers, leur donner un coût, une valeur et un prix de marché.

Il semblerait en suivant cet éclairage que l'opposition apparente entre exploitation et protection ne soit aujourd'hui que les deux faces d'un même Janus, mais fonctionne dans les représentations sociales des sociétés contemporaines comme moteur de classification opératoire pour des pratiques différenciées.

## Summary

---

### The Janus in Mediterranean forests: when ecology lends a hand to a flagging economy

An analysis of the history of local societies' relationships to their forests and woodlands underlines how much our uses of nature are linked to forms of thought that are themselves fashioned by a system of values determining patterns of behavior that are deemed acceptable at a given period. Thus, depending on the place and time, forests and woodlands have been seen as nature to be exploited or nature needing protection. Given that the logging of high standard trees has long been seen by society as the commercial activity intrinsic to forests, the forests growing in Mediterranean areas were dismissed for a long time due to their lack of profitability. Seen as having little value as a source of production, at best they were given over to uses held to be less worthy because yielding less: hunting and gathering notably. But over the last few years, their demotion to the ranks of "low-yielding woodlands" has given way to a claim that they have an honorable economic status based on the services they render, with the underlying implication that these could, indeed should, "make money".

One might assume that the kinds of justification deployed by economics would oppose those put forward by ecology. In fact, their approaches are not as different from each other as they first seem. While the science of ecology enables us to better understand the mechanisms of the ecosystems which govern how forests function as elements of the natural world, it is the field of economics which today acts as the relay to evaluate natural features, determining their cost, value and market price.

In this light, the apparent opposition between exploitation and protection amounts to the two faces of the same Janus, acting within the context of how contemporary societies see themselves as the operational touchstone for classifying distinct activities that differ.